



Commande publique

Décision n° 2024-389

Objet : Marché public n° 24TB11 relatif aux travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux – lot n°2 : VRD / AMENAGEMENT PAYSAGERS - Rectification décision n° 2024-361

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 3 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4092761), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu l'avis rectificatif transmis pour diffusion le 24 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4102107), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse de l'offre,

Vu la décision n°2024-361 qui attribue le lot n°2 VRD/Aménagement du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux à la société SFRE dont le siège est situé au 35 avenue de Grenots 91150 ETAMPES,

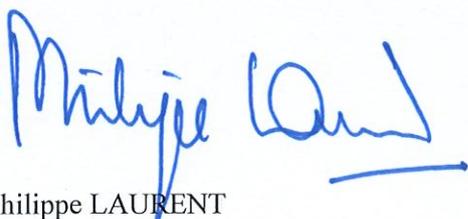
Considérant l'omission du montant constaté sur la décision susmentionnée du lot n° 2 au niveau de la partie unitaire, sachant que le marché est conclu à prix mixte,

PRÉCISE que le lot n°2 du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux est conclu avec la société SFRE pour un montant total forfaitaire de 206 385,47 € HT et pour un montant maximum des prestations à prix unitaire sur la durée totale du marché de 30 000,00 € HT.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 19 décembre 2024




Philippe LAURENT